

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 2848

présenté par  
Mme Lingemann

-----

**ARTICLE 5**

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« Un référentiel national des certifications est mis en place dans le cadre de la commission professionnelle consultative. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement a pour objet de mettre en place un référentiel des certifications dans le cadre de la commission professionnelle consultative (CPC, donc en y associant les représentant des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire.